

# PROGRAMME DE BOURSES 2025-2026

*de l'Observatoire national de l'amiante*

---

## Table des matières

<b>L'Observatoire national de l'amiante</b> .....	2
<b>Objectifs et attentes du programme</b> .....	4
<b>Programmation scientifique</b> .....	5
<b>Bourse d'études ou de stage</b> .....	7
<b>Admissibilité</b> .....	8
<b>Demande</b> .....	9
<b>Processus et critères d'évaluation des demandes</b> .....	10
<b>Politique de diffusion en libre accès et de transfert des connaissances</b> .....	11
<b>Personnes à joindre</b> .....	12

## L'Observatoire national de l'amiante

L'Observatoire national de l'amiante (ONA) est une mesure prévue au Plan d'action 2022-2025 – « Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable » du gouvernement du Québec, plan d'action élaboré en réponse aux recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés (RMA).

L'ONA a pour mandat de coordonner les recherches sur les impacts sanitaires et environnementaux de la présence et de la manipulation de RMA et d'autres produits contenant de l'amiante, dans une optique de développement durable des régions exploitant autrefois des mines d'amiante et, plus globalement, du Québec.

L'ONA appuie ses travaux sur les besoins et les priorités des milieux touchés par la présence d'amiante et de RMA. Il fait appel à des chercheurs.euses de diverses disciplines des sciences de la vie, des sciences humaines, des sciences de la terre, etc., de diverses provenances (centres de recherche gouvernementaux, universitaires ou collégiaux) qui mettent en commun leurs connaissances et leurs expertises pour recenser et développer des données probantes et de nouvelles connaissances. Les résultats de recherche et les connaissances acquises seront transférés aux parties prenantes, populations, communautés, autorités, intervenants.es, etc., par le biais de communications publiques ou scientifiques, afin de les outiller dans leurs choix et dans leurs prises de décisions.

### Régions amiantifères

Les régions amiantifères du Québec sont des zones géographiques dans lesquelles l'amiante est naturellement présent dans les sols et le sous-sol et où il a été exploité pendant de nombreuses années. L'histoire, la politique et l'économie du Québec ont été fortement influencées par cette ressource et, à plus forte raison, les régions et les communautés où elle a été exploitée.

Bien que l'exploitation minière ait pris fin et l'amiante interdit de toute utilisation commerciale, le passif demeure élevé. Afin d'accompagner la valorisation pour le transformer en actif durable, il est essentiel de définir un cadre autour de cette valorisation.

En effet, pendant la période d'activité des mines, l'exploitation a généré des montagnes de RMA appelées haldes, qui se retrouvent encore aujourd'hui sur le territoire. Ces haldes sont constituées d'environ 800 millions de tonnes de RMA qui contiennent des minéraux d'intérêt (magnésium, nickel, chrome, cobalt, par exemple) présentant un haut potentiel de valorisation et donc un intérêt économique. Les haldes étant situées à plus ou moins grande proximité des zones résidentielles, des cours d'eau, des milieux agricoles et des milieux de vie, elles présentent déjà un risque

d'exposition environnementale à l'amiante pour les populations avoisinantes, du fait de la mobilisation des RMA provoquée par les vents ou par l'érosion des pentes. Toute nouvelle activité de valorisation ou d'utilisation des RMA impliquant leur mobilisation pourrait accroître davantage le risque d'exposition des populations à l'amiante, d'où l'importance de s'y intéresser.

### Valorisation et mobilisation des RMA

Les RMA présentent un fort potentiel de valorisation industrielle du fait de leur composition. L'intérêt principal provient de leur contenu en minéraux critiques et stratégiques (MCS) tels que le magnésium, le nickel, le chrome, le cobalt, etc. Ainsi, le fort contenu des RMA en magnésium a suscité, et suscite encore, l'intérêt pour la production de magnésium métal, d'oxyde de magnésium et d'autres substances magnésiennes. Par le passé, les RMA ont également été transformés en matériaux à valeur ajoutée, par exemple, pour la fabrication de briques réfractaires ou de sables d'abrasion. D'autres projets de valorisation ont vu le jour plus récemment, s'appuyant sur des propriétés particulières des serpentines, par exemple sur sa capacité à capter le CO<sub>2</sub> lors d'une réaction de carbonatation et à le séquestrer dans un carbonate inerte et stable.

En plus des avantages économiques importants pour le Québec, ces projets de valorisation des RMA présentent des avantages environnementaux indéniables, en particulier en intégrant des résidus dans une véritable boucle d'économie circulaire et en les utilisant en tant que nouvelle ressource minérale qui a l'avantage d'être déjà extraite, concassée et même broyée. En raison de leur impact sur le désamiantage des sols et des haldes, ces projets de valorisation présentent aussi un fort potentiel de réduire, à moyen et long terme, l'exposition des populations aux émissions de fibres dans l'environnement. Toutefois, les étapes de transport et de manutention risquent de mobiliser des poussières et des fibres d'amiante, augmentant l'exposition des populations et de l'environnement.

L'ensemble de ces différents projets contribue à la vitalité des régions amiantifères et du Québec. Il est donc fondamental d'étudier a priori comment les parties prenantes et, notamment les populations de ces régions, anticipent les risques et les opportunités reliés à ces projets.

Outre les projets de valorisation industrielle des RMA, d'autres projets liés au développement du territoire et, conséquemment, au développement des régions, impliquent la mobilisation de RMA. Les RMA étant abondants et accessibles, ils ont été utilisés pendant de nombreuses années comme matériau de remblai par les municipalités et les citoyens, et comme abrasif pour le réseau routier. Longtemps encouragé par les pouvoirs publics, ce mode de recyclage des RMA est maintenant interdit. Il a toutefois contribué à répandre des RMA sur tout le territoire, notamment dans la région de Thetford Mines. Les projets de changement d'usage ou de restauration de sites miniers, portés par les municipalités, par le gouvernement ou par

des promoteurs privés, tout comme les projets de végétalisation des haldes impliquent la mobilisation des RMA. Il est, par conséquent, indispensable d'évaluer et de comprendre les risques qu'ils occasionnent afin qu'ils produisent le plus d'opportunités et d'avantages possibles pour les communautés.

### Risques et opportunités liés à la valorisation des RMA

Le gouvernement du Québec reconnaît le risque que représente l'amiante pour la santé humaine et pour l'environnement. Il reconnaît également le potentiel de développement économique des projets de valorisation des RMA. Le déploiement à grande échelle de ces projets, notamment les projets industriels, ne saurait être autorisé sans la connaissance approfondie des risques sanitaires et environnementaux associés, et sans l'assurance que tout est mis en place pour protéger la santé des populations et des écosystèmes.

Les politiques publiques, les règlements et les pratiques doivent s'adapter à ces nouvelles tendances qui préconisent l'implication et la concertation avec les communautés et les populations concernées. Elles doivent également tenir compte du développement des nouvelles approches et notions en matière de santé environnementale, de santé globale et de santé durable.

C'est dans l'optique de trouver un équilibre entre la gestion des risques, les initiatives économiques et les besoins et volontés des populations qu'il apparaît nécessaire de se questionner sur un cadre cohérent et intégré de valorisation et de mobilisation des RMA.

### **Objectifs et attentes du programme**

L'objectif principal de cette programmation est de soutenir le développement de recherches multidisciplinaires concernant la valorisation des RMA, dans une optique de développement durable des régions qui autrefois exploitaient des mines d'amiante, et ce, au bénéfice du Québec. Le but ultime est de fournir des réponses et des solutions adaptées aux besoins des communautés, des travailleurs.euses et des régions exposées aux risques liés à cette valorisation et mobilisation des RMA.

L'appui financier des projets de recherche a pour objectif de :

- Rassembler les expertises en santé publique, environnement et gestion des risques liés à l'amiante et aux RMA, tout en intégrant les leçons tirées des expériences passées et les savoirs pratiques ;
- Améliorer la compréhension des risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition à l'amiante et aux RMA, ainsi que leurs répercussions sur les populations ;

- Renforcer la compréhension des processus d'adaptation et de résilience des individus, des organisations et des collectivités face aux risques liés à l'amiante ;
- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion intégrée des risques liés à l'amiante et aux RMA, en cohérence avec les enjeux locaux et régionaux ;
- Promouvoir la sensibilisation, la prévention et les meilleures pratiques pour la gestion des RMA, incluant des interventions efficaces et un rétablissement durable ;
- Dresser une synthèse des connaissances existantes et produire de nouvelles connaissances pour offrir aux décideurs.euses et aux communautés des solutions probantes, innovantes et durables ;
- Former la relève scientifique et des experts.es hautement qualifiés.es en gestion des risques liés à l'amiante et aux RMA, tout en soutenant les efforts pour une meilleure prise en charge des impacts de ces contaminants environnementaux.

## Programmation scientifique

La programmation de recherche vise à développer les connaissances au sujet des impacts sur la santé des individus et populations, l'environnement et les écosystèmes dans le but de soutenir la prise de décisions éclairées et concertées au sein des régions amiantifères.

La programmation de recherche de l'ONA s'articule autour de quatre axes interdépendants qui permettent, individuellement et ensemble, de soutenir le développement durable des régions amiantifères.

Les objectifs de recherche selon chaque axe visent à faire état des connaissances actuelles et à combler le manque de connaissances nécessaires pour éclairer les décisions concernant la gestion de l'amiante et des RMA (présence naturelle ou anthropique d'amiante et d'autres contaminants, mobilisation et valorisation).

Axes	Objectifs principaux
<b>AXE 1</b> <b>Impacts à la santé</b>	<p>Cet axe de recherche s'intéresse aux risques et impacts sur la santé de la présence d'amiante et de RMA dans l'environnement des régions amiantifères, et ce, selon différents contextes d'exposition.</p> <p>Les travaux sont effectués dans une approche d'évaluation et de gestion des risques permettant la prévention des maladies et la protection de la santé des différentes populations des régions amiantifères.</p> <p>Ces travaux s'intéressent donc aux populations et aux écosystèmes de ces régions, ainsi qu'aux individus qui y séjournent temporairement ou y exercent des activités sporadiques.</p> <p>Les impacts à la santé seront étudiés en vue d'informer les populations pour une prise de décisions individuelles et collectives éclairées, dans une optique de développement durable des communautés.</p>

<p><b>AXE 2</b> <b>Émission et dispersion dans l'environnement</b></p>	<p>Cet axe de recherche permettra d'identifier, de qualifier et de quantifier les sources d'émission et les niveaux d'exposition environnementale à l'amiante et aux RMA des populations, des individus et des écosystèmes en étudiant les conditions d'émission et de dispersion dans différents contextes.</p> <p>L'exposition à l'amiante peut être environnementale ou occupationnelle, directe ou indirecte, en intérieur ou en extérieur, passive ou active. Elle résulte de différentes sources d'émission, notamment des sols, et de la dispersion d'amiante ou de RMA dans l'air ou dans l'eau, selon des processus naturels ou anthropiques.</p> <p>Les travaux permettront d'anticiper et de prévenir les risques d'exposition environnementale futurs, notamment occasionnés par les projets de valorisation des RMA, mais aussi par les changements environnementaux globaux, tels que les changements climatiques et les épisodes météorologiques extrêmes.</p> <p>Les activités potentiellement sources d'émission d'amiante dans l'environnement seront étudiées en vue d'informer les populations pour des prises de décisions éclairées, dans une optique de développement durable des communautés.</p>
<p><b>AXE 3</b> <b>Pratiques en matière de gestion et valorisation des RMA</b></p>	<p>Cet axe de recherche s'intéresse aux pratiques en matière de gestion et de valorisation des RMA à travers les époques et selon différentes juridictions, au Québec et ailleurs.</p> <p>Les travaux de cet axe porteront, entre autres, sur les politiques publiques, les cadres réglementaires et les normes, sur leur application et sur leurs impacts.</p> <p>Les pratiques de gestion des risques sanitaires et environnementaux seront évaluées afin d'identifier les meilleures pratiques de prévention des risques dans un contexte de transformation d'un passif en actif durable.</p> <p>La mobilisation et la valorisation des RMA seront considérées dans une perspective globale de legs intergénérationnel, notamment quant à leurs impacts sur la santé, dans une perspective d'une seule santé et de développement durable.</p>
<p><b>AXE 4</b> <b>Développement des communautés</b></p>	<p>Cet axe étudiera les conditions favorables au développement des communautés des régions amiantifères en se basant sur leur histoire, sur leurs réalités actuelles, sur leurs aspirations et leurs capacités de développement.</p> <p>Il s'intéressera aux notions de justice sociale et de justice environnementale appliquées aux régions amiantifères en considérant les principes d'équité intergénérationnelle.</p> <p>Les travaux de cet axe permettront de porter un regard critique sur les conditions de vie et la qualité de vie des populations à travers les époques. Cet axe s'intéressera aux éléments favorisant un développement harmonieux des communautés avec leur milieu, en particulier en étudiant les contraintes et les possibilités de développement et d'aménagement du territoire dans un contexte amiantifère.</p> <p>Cet axe permettra aussi d'identifier les moyens de renforcer la capacité d'agir des communautés afin de susciter leur engagement envers leur développement, et ce, en toute connaissance des enjeux associés à leur milieu.</p>

## Bourse d'études ou de stage

Les étudiants.es, sous la direction d'un membre régulier – chercheur de l'ONA, du premier cycle et des cycles supérieurs (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles), sont invités.es à déposer une demande de bourse de recherche. Seules les demandes des étudiants.es dont les projets sont en lien avec l'un des quatre axes de recherche de l'ONA seront analysées. Afin d'adopter une approche plus stratégique, le programme de bourses sera exclusivement ouvert aux professeurs dont l'expertise est alignée avec les thématiques prioritaires de l'ONA. Cette orientation vise à favoriser la production de données directement pertinentes aux besoins de l'Observatoire et à renforcer la cohérence entre les recherches financées et les enjeux spécifiques des axes de recherche. Ainsi, seules les demandes d'étudiants.es encadrés.es par ces professeurs et dont les projets s'inscrivent dans ces axes seront admissibles, garantissant une contribution ciblée et en adéquation avec les priorités scientifiques et stratégiques de l'ONA.

Ce programme de bourses vise à :

- Soutenir les étudiants.es dans la poursuite de leurs recherches sur les thématiques liées à l'amiante et aux RMA ;
- Faciliter la collecte de données pour des projets innovants ;
- Encourager le transfert et la mobilisation des connaissances acquises dans ces domaines.

Afin d'offrir une plus grande flexibilité aux étudiants.es, le programme prévoit **deux concours annuels**, l'un à la **session de printemps** et l'autre à la **session d'automne**. Le nombre total de bourses demeure fixe pour l'année, et elles sont attribuées successivement jusqu'à épuisement du budget disponible. Si le nombre de candidatures au printemps est insuffisant, les fonds restants sont reportés au concours de l'automne, garantissant ainsi une distribution optimale des ressources.

Ce programme offre des bourses réparties comme suit :

- **Bourses d'études de 3<sup>e</sup> cycle de 25 000 \$/année pendant deux ans<sup>1</sup>.**
- **Bourses d'études de 2<sup>e</sup> cycle de 21 000 \$/année pendant deux ans.**
- **Bourses d'études de 1<sup>er</sup> cycle de 9 000 \$/année pendant un an.**

---

<sup>1</sup> Les bourses de 3<sup>e</sup> cycle sont renouvelables sous réserve du respect des critères d'admissibilité, de l'évaluation annuelle du progrès des travaux de recherche et de la disponibilité des fonds.



## Admissibilité

Les candidats.es doivent répondre à l'ensemble des critères d'admissibilité définis par l'ONA pendant la période de validité de la bourse ou du financement :

- Être inscrit.e à temps plein dans une institution universitaire au Québec ;
- Le projet de recherche doit être supervisé par un membre régulier – chercheur de l'ONA au moment du dépôt de la demande ;
- Le projet de recherche doit s'aligner avec au moins un des axes prioritaires de recherche de l'ONA ;
- L'étudiant.e ne peut pas cumuler la bourse de l'ONA avec d'autres bourses de financement provincial ou fédéral provenant d'organismes tels que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), l'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC) ou le Fonds de recherche du Québec (FRQ), pendant la période d'admissibilité<sup>2</sup> ;
- Si l'étudiant.e obtient une bourse de stage MITACS, il ou elle devra ajuster la période de la bourse de l'ONA avant ou après le stage ;
- Un projet de recherche démontrant l'implication d'un partenaire externe ou d'un organisme est également considéré comme un atout.

Le support (financier ou en nature) de la part d'un organisme partenaire ou du ou de la directeur.trice de mémoire ou de thèse dans le projet proposé constitue un atout.

---

<sup>2</sup> Ces restrictions ne s'appliquent pas aux chercheurs.euses supervisant des étudiants.es.

## Demande

Pour soumettre une demande de bourse, l'étudiant.e doit :

- Remplir le formulaire de demande de bourse d'études (disponible sur le site Web de l'ONA) ;
- Joindre un CV abrégé (maximum de deux pages) ou le [CV des trois organismes](#);
- Joindre une copie des relevés de notes.

Les étudiants.es peuvent soumettre leur demande selon l'une des **deux périodes de dépôt** prévues dans l'année.

- Pour le concours du **printemps**, la date limite est fixée au **15 mai 2025**, à 23 h 59 (HNE), avec une annonce des résultats prévue pour le **15 juin 2025**.
- Pour le concours d'**automne**, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 octobre 2025**, à 23 h 59 (HNE), et les résultats seront annoncés au plus tard le **14 novembre 2025**.

Le dossier complet en format PDF doit être acheminé par courriel à l'adresse [ona\\_infos@cegeptheftford.ca](mailto:ona_infos@cegeptheftford.ca).

La demande d'aide financière peut être rédigée en français ou en anglais. Toutefois, une traduction en français du titre et du résumé du projet doit être incluse avec les demandes en anglais.

Toute demande incomplète ou soumise en retard ne sera pas considérée. Aucun envoi postal ne sera accepté.

### Documents requis (en format PDF) pour traiter la demande

- Le formulaire de demande de bourse d'études rempli et signé ;
- Un CV abrégé (maximum deux pages) ou le CV des trois organismes ;
- Une copie des relevés de notes.

## Processus et critères d'évaluation des demandes

Les candidatures sont évaluées et classées en fonction de quatre critères :

Critères	Détails
<b>Qualité scientifique du projet</b> (50 points)	<p><b>Clarté et faisabilité des objectifs</b> (35 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs sont-ils clairs, mesurables et réalistes? Le projet est-il réalisable dans les délais prévus? [Section 1.3]</li> <li>Est-ce que la problématique et l'état visé du projet sont clairement définis? [Section 1.3]</li> <li>Les méthodes proposées sont-elles appropriées pour atteindre les objectifs? [Section 3.1]</li> <li>Le plan de travail est-il clair, cohérent et réaliste pour la durée du projet? [Section 3.2]</li> </ul> <p><b>Pertinence du projet par rapport aux axes de recherche de l'ONA</b> (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit-il bien dans les priorités de recherche définies par l'ONA? [Section 1.4]</li> </ul>
<b>Compétences et potentiel du ou de la candidat.e</b> (20 points)	<p><b>Antécédents académiques et pertinence des études</b> (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le ou la candidat.e a-t-il ou a-t-elle une solide formation et expérience pertinente dans le domaine? [CV du ou de la candidat.e]</li> </ul> <p><b>Potentiel de contribution à la recherche</b> (15 points)</p> <p><u>Pour les candidat.e.s à la maîtrise et au doctorat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le ou la candidat.e a-t-il ou a-t-elle démontré un potentiel de recherche élevé, par exemple à travers des publications, des présentations ou d'autres contributions scientifiques? Le ou la candidat.e a-t-il ou a-t-elle la capacité de mener des travaux de recherche? Le ou la candidat.e a-t-il ou a-t-elle de solide connaissance sur le sujet concerné? [Section 2 et CV du ou de la candidat.e]</li> </ul> <p><u>Pour les candidat.e.s au baccalauréat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le ou la candidat.e a-t-il ou a-t-elle démontré des aptitudes à l'apprentissage de la recherche, par exemple à travers sa capacité à analyser, à synthétiser l'information, à s'engager dans une démarche scientifique ou par sa connaissance sur le sujet? [Section 2 et CV du ou de la candidat.e]</li> </ul>
<b>Retombées et impacts attendus</b> (30 points)	<p><b>Impact potentiel sur le domaine de recherche</b> (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a-t-il le potentiel de faire progresser les connaissances dans son domaine? [Section 1.5 et 2]</li> <li>Le projet propose-t-il des idées ou des méthodologies novatrices? [Section 1.5 et 2]</li> </ul> <p><b>Mobilisation et transfert des connaissances</b> (20 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le ou la candidat.e a-t-il ou a-t-elle un plan pour diffuser les résultats et les rendre accessibles à la communauté scientifique ou aux parties prenantes? [Section 4]</li> </ul>

Toutes les demandes soumises seront évaluées par un comité de sélection composé par des membres désignés par l'ONA. Ce comité sera formé de membres du milieu académique et par les experts.es thématiques de l'ONA concernés.es par la demande.

Le conseiller en recherche de l'ONA agira à titre de rapporteur pour ce comité. Il sera responsable de produire un rapport détaillé sur le processus de sélection, lequel mènera aux recommandations de financement. Ce rapport ainsi que la liste des candidats.es recommandés.es pour un financement seront présentés au comité de sélection pour approbation avant l'annonce officielle aux candidats.es.

Lors de la préparation de leur candidature, les étudiants.es et leurs superviseurs.es sont invités.es à consulter attentivement les conditions d'admissibilité ainsi que les critères d'évaluation mentionnés précédemment.

Une fois les recommandations approuvées en comité de sélection, les candidats.es seront informés.es par courriel de la décision d'octroi ou non de la bourse.

## Politique de diffusion en libre accès et de transfert des connaissances

### Conditions liées à l'obtention de la bourse de l'ONA

En recevant une bourse de recherche ou de stage de l'ONA, l'étudiant.e s'engage à (i) soumettre les livrables attendus dans le cadre de son projet, et (ii) respecter les exigences de visibilité et de communication de l'ONA.

#### i. Livrables attendus

- a) **Formulaire de demande de bourse d'études** : Ce formulaire résumera les principales informations du projet et devra être soumis au démarrage ainsi qu'à la fin du projet avec une mise à jour des informations.
- b) **Rapport écrit** : Ce rapport détaillé devra être soumis au plus tard deux mois après la fin de la bourse. De plus, l'étudiant.e devra décrire sommairement l'avancement de ses travaux à chaque année de financement.
- c) **Rapport financier** : Les superviseurs.es devront remettre le détail des modalités de versement de la bourse à l'étudiant.e.
- d) **Présentation des résultats** : L'étudiant.e devra présenter son projet et les résultats obtenus lors d'un webinaire de l'ONA ou lors de sa rencontre annuelle qui est le colloque TAARMAQ. Les dates des présentations seront communiquées pendant la durée de la bourse.

N.B. : Pour toute question concernant les livrables, contacter l'ONA à l'adresse courriel [ona\\_infos@cegeptheftford.ca](mailto:ona_infos@cegeptheftford.ca).

#### ii. Exigences en matière de visibilité et de communication de l'ONA

Pour tout rapport écrit, présentation orale ou toute autre diffusion liée au projet financé par l'ONA, il est impératif d'inclure les logos de l'ONA et des organismes partenaires, tels qu'ils seront fournis. Les directives concernant l'utilisation des logos seront transmises en temps opportun.

## Personnes à joindre

Pour acheminer la demande ou pour toute question, écrire à l'adresse courriel [ona\\_infos@cegephtetford.ca](mailto:ona_infos@cegephtetford.ca).